

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024 à 19H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne, MINDER Pascale

Absents excusés : VIAL Anne- Claire, ULIN Nicolas, REBOUL Gregory

Président de séance : Hervé ANDEOL

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du PV du Conseil municipal du 5 septembre 2024

Ordre du jour :

- Acquisition de 2 ordinateurs pour l'école
- Acquisition d'un ordinateur pour la cantine
- Décision modificative n°1 du Budget Principal
- Adhésion compétence efficacité énergétique du SDED
- Demande subvention d'une nouvelle association « Les Etoiles Enfantsines »
- Lotissement le Domaine de l'Olivier :
 - Convocation au Tribunal
 - Travaux à effectuer pour évacuation des eaux pluviales
 - Convention de servitude de passage avec le lotisseur
 - Convention de servitude de passage avec la SCI LOCHETTE
- Mise en place d'un prêt de 50 000 €
- Décision modificative n°2 du Budget Principal
- Acquisition de deux bancs pour le parc RUSITTI
- Convention de mise à disposition des installations sportives et de la salle du stade Pierre REY à l'USSG
- Questions diverses

1 / Acquisition de deux ordinateurs pour l'école

Le bureau propose l'acquisition de deux ordinateurs pour l'école, un fixe et un portable. Une proposition a été faite par la société TOPOCAD Informatique d'un montant de 1 575.00 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

2 / Acquisition d'un ordinateur pour la cantine

Le bureau propose l'acquisition d'un ordinateur portable pour la cantine. Une proposition a été faite par la société TOPOCAD Informatique d'un montant de 682.80 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

3 / Décision modificative n°1 du Budget Principal

Le bureau informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante suite au dépassement des chapitres 011 et 012 :

- Dép Fonct	615231/011	Entretien, réparations voirie	+ 16 000 €
- Dép Fonct	62268/011	Autres honoraires, conseils	+ 4 000 €
- Dép Fonct	64111/012	Rémunération principale titulaires	+ 8 000 €
- Recettes Fonct	7473	Participation département	+ 28 000 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

4 / Adhésion à la Compétence Efficacité Énergétique de Territoire d'énergie Drôme – SDED.

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, Territoire d'énergie Drôme – SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, essentiellement dans le champ de l'efficacité énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le Comité syndical de Territoire d'énergie - SDED a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique (modifié par la délibération n°CS-2023-19-01 du 20 juin 2023).

Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Drôme - SDED peuvent adhérer à cette compétence pour remplir leurs obligations issues entre autres de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ou encore de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

La compétence Efficacité Énergétique permet de bénéficier de plusieurs interventions liées au patrimoine dont la collectivité est propriétaire, à savoir

- Le suivi de ses consommations d'énergie (article 2)
- Les études d'aide à la décision du maître d'ouvrage (article 3)
- L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique (article 4)
- L'accompagnement au déroulement de projets (service à la carte, article 5).

Le montant de l'adhésion est le suivant :

- Pour les communes rurales (au sens de la TICFE) : 0,50 € par habitant et par année civile,
- Pour les autres communes : 0,80 € par habitant et par année civile,

Dans tous les cas, le montant annuel de l'adhésion est au minimum de 200 €, et plafonné à 10 000 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

5 / Demande de subvention de l'association « Les Etoiles Infantines »

Une nouvelle association nommée « les Etoiles Infantines » a été créée en septembre 2024. Son but est de mettre en place des événements culturels et des activités pour les enfants et les jeunes. Les Co Présidentes sont Béatrice DELORME et Céline LOCHE.

Elles demandent une subvention afin de se lancer dans ce projet.

Refus du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents car le budget subventions 2024 a été dépensé en totalité. Cette demande sera réétudiée en 2025 lors de l'attribution des subvention pour l'année.

6 / Travaux d'évacuation des eaux pluviales – Lotissement le Domaine de l'Olivier

La commune a reçu le 25/10 une assignation en référé devant le Tribunal Judiciaire de Valence à la requête de Mme THOMAS

Plusieurs rencontres avec la société B2F ont eu lieu afin d'essayer de trouver une solution d'évacuation des eaux pluviales du lotissement le Domaine de l'Olivier suite aux problèmes d'inondations survenus sur la parcelle en deux épisodes pluvieux successifs qui ont entraîné le litige avec Mme THOMAS.

Une note hydraulique a été faite par Assainissement Eau Environnement (AEE). Il en ressort que ces inondations sont dues à une mise en charge du fossé canalisé venant de l'autre côté de la Route de Charols.

A la suite de celle-ci, il est proposé la solution suivante :

- Création d'un nouveau regard recevant les eaux du fossé situé en amont,
- Création d'une canalisation d'un diamètre de 1.20m allant de la Route de Charols jusqu'au Canal, passant sous le canal, se jetant dans un fossé. Des servitudes de passage seront mises en place avec la société B2F et M. REBOUL Georges,
- Création d'un fossé entre le canal et le Roubion, sur la propriété de la SCI LOCHETTE, avec l'accord du propriétaire.
- L'entreprise COMTE, en charge des travaux de voirie du lotissement, propose d'effectuer les travaux pour :
 - 39 848 € soit 47 817.60 € TTC pour la démolition du regard existant, l'enrochement, la canalisation en diamètre 1200 mm et 2 regards de visite de 1500x1500,
 - 14 120 € HT soit 16 944 € TTC pour la création d'un fossé entre le canal et le Roubion
- Signature d'une servitude de passage avec la société B2F, Georges REBOUL et la SCI LOCHETTE,

Il sera nécessaire de mettre en place un emprunt.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

7 / Convention avec la Société B2F

La société B2F, représentée par son Président, M. FONTAINE VIVE CURTAZ Fabien autorise la commune à réaliser les travaux accordés par la délibération n°6 et s'engage à verser la somme de 20 000 € à la commune afin de l'aider financièrement à réaliser les

travaux d'évacuation des eaux pluviales qui éviteront les inondations du lotissement « Le Domaine de l'Olivier ».

La société B2F consent à créer une servitude de tréfonds au profit de la commune sur les lots 12 et 13 non vendus actuellement, ainsi que sur les parties communes du lotissement.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

8 / Réalisation d'un emprunt d'un montant de 50 000 € auprès de la caisse d'épargne Loire-Drôme-Ardèche pour financer des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le lotissement le Domaine de l'Olivier jusqu'au Roubion ;

Le bureau propose de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 50 000 euros destiné à financer des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le lotissement « le Domaine de l'Olivier » jusqu'au Roubion, aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 50 000 euros,

Durée du prêt : 5 ans

Taux fixe : 3.50 %

Profil amortissement : échéances constantes,

Périodicité : Trimestrielle

Nombre d'échéances : 20

Frais de dossier : 0 euros.

Remboursement anticipé total du capital possible à chaque échéance, moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

9 / Décision modificative n°2 du Budget Principal

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante suite aux travaux d'évacuation des eaux pluviales du lotissement du « Domaine de l'Olivier » et la cession des parcelles ZO 215 et 320 à M. et Mme GARLAN :

- Dép Inv	2312	Agencement et aménagement de terrain	+ 71 073 €
- Recettes Inv	1641	Emprunt	+ 50 000 €
- Recettes Inv	1328	Subvention d'inv autres	+ 20 000 €
- Recettes Inv	024	Produits des cessions d'imm	+ 1 073 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

10 / Acquisition de deux bancs pour le parc RUSITTI

Le bureau propose l'acquisition de deux bancs à installer dans le parc RUSITTI suite aux travaux réalisés. Une proposition a été faite par la société COMAT ET VALCO d'un montant de 898.85 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

11 / Convention de mise à disposition des installations sportives et de la salle du stade Pierre REY à l'USSG

Le bureau propose de signer une convention avec l'USSG pour la mise à disposition des installations sportives du stade Pierre REY et de la salle.

Afin d'éviter les nuisances pour le voisinage et pour des économies d'énergie, il demande que les locaux ne soient utilisés que jusqu'à 22H. Si l'association souhaite organiser un évènement, la mairie devra être tenue au courant.

Il demande que pour tout projet de travaux ou d'installation sur les biens communaux, une demande soit faite en mairie.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents

12 / Questions diverses :

- 1^{er} Conseil d'école :

Effectifs 2024/2025 :

A St Gervais : 52 maternelles partagés en 2 classes, 19 CP, 20 CE1 = 91 élèves

A Bonlieu : 25 CE2-CM1 et 24 CM1-CM2 = 49 élèves

Changement d'horaires à St Gervais : 20 minutes de plus le midi. Bilan positif.

Les élèves du CP au CM2 ont passé les évaluations nationales. Il en ressort un manque de motivation des élèves.

Projets du 1^{er} semestre :

Sport : activités physiques quotidiennes, développement des jeux de cour, volley-ball du CP au CM2.

Sciences : Travail sur le thème des arbres en élémentaire et sur les fruits et légumes en maternelle, cinéma pour les classes de Bonlieu

Culturels : Après-midi jeux, musique pour les élèves de St Gervais, intervention d'une illustratrice à Bonlieu, concours de lecture à haute voix à Bonlieu.

Amicole : Soirée jeux organisée le 15/11. Pas de loto cette année mais une soirée dansante.

La mairie de St Gervais a installé des alarmes PPMS dans l'école. Le pont du singe a été enlevé.

Un nouveau terrain de sport est à la disposition de l'école à Bonlieu.

Périscolaire : La directrice remercie la mairie pour l'installation du bureau de direction dans l'ancienne classe 5 et pour la dalle faite dans le poulailler.

Cantine : De septembre à décembre, les repas sont livrés par PLEIN SUD RESTAURATION 2 jours par semaine et confectionnés par les agents de cantine 2 jours pas semaine. Johanna est formée à la préparation et à l'administratif.

Il y a toujours des parents d'élèves qui stationnent devant la barrière. Cela pose un problème de sécurité.

- Repas des aînés :

Le repas offert aux plus de 65 ans aura lieu le samedi 14 décembre à la salle des fêtes Jean AMBLARD. Il sera précédé par la présentation et la vente de la « Revue Dromoïse » faite sur le village.

- **Concert de poche :**

Possibilité d'avoir des ateliers gratuits à l'école. L'info sera transmise aux directrices du RPI.

- **Rapport d'activité 2023 du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)**

Transmis par mail aux conseillers.

- **Rapport annuel 2023 du SIEBRC**

Transmis par mail aux conseillers.

Le Maire
Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance
Annick BONNET